

Vendredi 6 octobre 2006

La famille en Europe

Accueil à 9 h 00

De 9 h 15 à 10 h 00

Vers une harmonisation européenne des régimes matrimoniaux
Livre vert de la Commission européenne

 Par **Antoine Buchet**, Administrateur, DG Justice, Liberté et sécurité, Commission européenne

De 10 h 00 à 10 h 45

Le divorce en Europe : de Bruxelles II vers Rome III
Modalités d'exécution du divorce ; mesures concernant les enfants

 Par **Monica Ekström**, Administrateur, DG Justice, Liberté et sécurité, Commission européenne

De 10 h 45 – 11 h 30 : Etude de cas

 Par **Béatrice Weiss-Gout**, Avocate au Barreau de Paris, Présidente du Comité Divorce du Conseil des Barreaux européens

Pause café

De 11 h 45 à 12 h 30

Les modes alternatifs de résolution des litiges familiaux
Médiation familiale, arbitrage (...)

 Par **Fernando Rui Paulino Pereira**, Responsable de la coopération judiciaire civile, Conseil de l'Union européenne

De 12 h 30 – 13 h 15 : Etude de cas

 Par **Elisabeth Deflers**, Présidente de l'Institut Famille et Patrimoine, Avocate au Barreau de Paris et **Charlotte Butruille-Cardew**, Avocate au Barreau de Paris

Déjeuner

De 14 h 15 à 15 h 00

Les créances d'obligations alimentaires en Europe
Projet de règlement sur les obligations alimentaires, titre exécutoire européen pour les créances incontestées (...)

 Par **Olivier Tell**, Chef d'unité adjoint, DG Justice, Liberté et sécurité, Commission européenne

De 15 h 00 -15 h 45 : Etude de cas

 Par **Véronique Chauveau**, Avocate au Barreau de Paris

Pause café

De 16 h 00 à 16 h 30

La réglementation européenne relative aux successions et testaments
Livre vert de la Commission européenne
De 16 h 30 – 17 h 15 : Etude de cas

 Par **Hélène Poivey-Leclercq**, Avocate au Barreau de Paris

L'accroissement de la mobilité des citoyens au sein de l'Union européenne s'est accompagné d'une augmentation des familles transfrontalières.

Pour faire face aux nouveaux problèmes juridiques résultant de cette mobilité, l'Union européenne met progressivement en place un cadre communautaire.

Ainsi, la Commission européenne entame en août une réflexion sur une future harmonisation des régimes matrimoniaux en Europe. Dans le même sens, des consultations publiques ont été lancées sur l'opportunité d'une intervention européenne en matière de divorce ainsi que sur les questions relatives aux créances alimentaires.

De son côté, le Livre vert relatif aux successions et aux testaments vise à faciliter le règlement des successions présentant un aspect transfrontalier, dont le nombre est évalué par la Commission à environ 50 000 par année.

Face à la diversité des instruments communautaires et des litiges transfrontaliers en matière familiale, il est important pour les avocats de bien connaître la réglementation communautaire et les modes de résolution des conflits pour une meilleure défense des intérêts de leurs clients.

Cette journée animée par des hauts fonctionnaires des institutions européennes et des avocats membres de l'Institut français du droit de la famille et du patrimoine offrira toutes les clés pour une meilleure maîtrise des instruments communautaires existants ou à venir.

 Nom.....
 Prénom.....
 Fonction.....
 Cabinet / Organisme.....
 Barreau.....
 Adresse.....

 Téléphone.....
 Télécopie.....
 E-mail.....

 Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)

- o Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
 Numéro de TVA en cette qualité
 FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)
- o Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
 Numéro de TVA en cette qualité
 FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)
- o Non Assujetti à la TVA

Participera aux Entretiens communautaires
« La famille en Europe »
du vendredi 6 octobre 2006* à la DBF

- Participation aux frais par personne : **150 euros TTC****
- Avocat-stagiaire⁽¹⁾ : **120 euros TTC****
- Elève-avocat⁽¹⁾ : **100 euros TTC****

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.com ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalités de paiement : par chèque (barré) à l'ordre de la DBF ou par virement bancaire (nous contacter).

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30 % de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

⁽¹⁾ Sur justificatif.

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS EN 2006

Créée le 1^{er} janvier 1993 à l'initiative du Bâtonnier du Granrut, la Délégation des Barreaux de France est le bureau à Bruxelles du Conseil National des Barreaux, de la Conférence des Bâtonniers et du Barreau de Paris.

Présidée par Dominique Voillemot, assisté d'une équipe de 6 avocats et juristes, la Délégation des Barreaux de France est au service des Barreaux Français et des avocats qui y sont inscrits pour toutes informations et questions juridiques portant sur le droit communautaire.



En partenariat avec



Consejo General
de la
Abogacía Española



Délégation des Barreaux de France
1, avenue de la Joyeuse Entrée
B-1040 Bruxelles
Tél : 00 32 2 230 83 31 - Fax 00 32 2 230 62 77
Courriel : dbf@dbfbruxelles.com Site : www.dbfbruxelles.com

LES ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DE LA DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La famille en Europe

Le Vendredi 6 octobre 2006

En partenariat avec

INSTITUT
DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

